

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

ICANN67 | Forum virtuel de la communauté, 16 mars 2020

Communiqué du GAC – Forum virtuel de la communauté ICANN67¹

Le Communiqué du GAC de l'ICANN67 a été rédigé et approuvé à distance lors du Forum virtuel de la communauté ICANN67. Le communiqué a été distribué au GAC immédiatement après la réunion pour donner à tous les membres et observateurs du GAC la possibilité de l'examiner avant sa publication, compte tenu des circonstances particulières d'une réunion virtuelle. Aucune objection n'a été soulevée pendant le délai convenu avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni suivant la méthode de participation à distance du 9 au 12 mars 2020. Conformément à la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN² du 19 février 2020, en réponse à la situation d'urgence touchant la santé publique et en vertu de la préoccupation internationale posée par l'épidémie mondiale COVID-19, l'ICANN67 a été transformée d'une réunion en personne à Cancun, au Mexique, à la première réunion ICANN avec participation exclusivement à distance.

Soixante-et-un (61) membres du GAC et six (6) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre du forum virtuel de la communauté ICANN67. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

² Voir la résolution « impact du COVID-19 sur l'ICANN67 » à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2020-02-19-en>

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Les points de vue du GAC sur les principales priorités d'action de l'ICANN en 2020 et
- D'autres questions d'importance pour le GAC, notamment :
 - L'acquisition du PIR (.org)
 - Les séries ultérieures de nouveaux gTLD
 - La mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité
 - L'accès aux données d'enregistrement de gTLD non publiques ; et
 - Les recommandations de la révision du RDS-WHOIS2

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- Le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur les données d'enregistrement des gTLD, et
- Les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé aux séances intercommunautaires pertinentes prévues dans le cadre de l'ICANN67, y compris les discussions du Forum public sur le transfert proposé de la propriété du registre d'intérêt public PIR et les réunions des groupes de travail de la GNSO consacrés au processus d'élaboration de politiques sur les données d'enregistrement des gTLD, aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et aux mécanismes de protection de droits.

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC a actuellement 178 États et territoires membres et 38 organisations observatrices.

2. Groupes de travail du GAC

Le GAC approuve le plan de travail du PSWG pour la période 2020-2021³.

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique a mis à jour le GAC sur les discussions en cours concernant la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, y compris les réunions virtuelles tenues lors de l'ICANN67 par diverses parties de la communauté de l'ICANN. Le PSWG a également partagé des informations à partir de sa réunion avec le département de la conformité de l'ICANN. Le PSWG a donné un aperçu de son plan de travail pour 2020-21 pour l'approbation par le GAC dans son ensemble.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le GAC a tenu son premier atelier sur le renforcement des capacités entièrement dédié aux séries ultérieures de nouveaux gTLD avec le soutien des responsables des thèmes spécifiques du GAC du Canada et de la Suisse, les co-présidents du Groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (Sub Pro PDP WG), la Division des domaines mondiaux (GDD) de l'ICANN et les équipes en charge de la participation gouvernementale (GE). La séance, à laquelle ont assisté de nombreux participants, consiste à un aperçu de l'état de l'élaboration de politiques et des positions du GAC à ce jour sur des sujets d'intérêt pour le GAC, pour des discussions continues en séance plénière sur la question.

3. Dirigeants du GAC

Le GAC tient à remercier M. Chérif Dialo (Sénégal) et M. Pär Brumark (Nioué) pour leur service comme vice-présidents du GAC et leur souhaite du succès pour l'avenir.

IV. Questions importantes pour le GAC

Bien que l'ordre du jour du GAC ait été réduit à cause de la modalité « à distance » de la réunion, le GAC a eu l'occasion de discuter d'un certain nombre de sujets d'intérêt pour les membres du GAC.

1. Acquisition du PIR (.org)

À la suite de ses discussions au cours de l'ICANN67, le GAC a convenu d'envoyer cette lettre au président du Conseil d'administration de l'ICANN :

³ <https://gac.icann.org/file-asset/public/pswg-work-plan-2020-2021.pdf>

Le GAC apprécie tout particulièrement que le Conseil d'administration de l'ICANN examine et considère la transaction à la lumière de l'intérêt public mondial, y compris les intérêts de la communauté de « .org » ;

Le GAC félicite et encourage le Conseil d'administration de l'ICANN à continuer à s'engager avec la communauté de l'ICANN, y compris le GAC, et à s'assurer que les points de vue de sa communauté et de la communauté de .org soient correctement pris en compte. À cet égard, nous accueillons avec plaisir les récentes mesures de transparence prises par l'ICANN et PIR pour renforcer la confiance de la communauté Internet au sens large par le biais de dialogues publics et d'autres mesures.

En outre, le GAC s'attend à ce que des garanties claires et exécutoires des engagements d'intérêt public (PIC) contraignants par contrat soient dûment mises en place pour protéger l'intérêt public, y compris les intérêts de la communauté de « .org », dans l'esprit de longue date du registre .org.

Enfin, le GAC se félicite de l'assurance que vous avez donnée lors de la réunion entre le GAC et le Conseil d'administration au cours de l'ICANN67 que toutes les options restent ouvertes et que le Conseil examinera l'intérêt public dans sa prise de décisions.

2. Séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a accordé la priorité aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD au cours de l'ICANN67, notamment en consacrant plusieurs séances du GAC à ce sujet, en ne planifiant point des séances simultanées avec des réunions du Groupe de travail de la GNSO sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (Sub Pro PDP WG), et en participant activement aux réunions de ce groupe de travail consacré à un processus d'élaboration de politiques (PDP WG). Le GAC tient à remercier chaleureusement les co-présidents du Sub Pro PDP WG pour leur participation et leur engagement aux séances du GAC sur ce sujet. Les dirigeants du GAC, en coopération avec l'USRWG, ont travaillé pendant la période intersessions afin de préparer des discussions sur des sujets clés de grand intérêt pour le GAC :

- Les génériques fermés
- Les engagements d'intérêt public (PIC)
- Le rôle des alertes précoces du GAC et des avis du GAC
- Le programme de soutien aux candidats
- Les candidatures communautaires

Les principaux objectifs des préparatifs, des discussions et de l'engagement du GAC à cet égard ont été les suivants :

- Accroître la sensibilisation et la connaissance du GAC sur l'élaboration des politiques dans le Sub Pro PDP WG ;

- Permettre la participation des membres du GAC aux séances du Sub Pro PDP WG lors de l'ICANN67 ;
- Examiner et mettre à jour les positions précédentes du GAC ;
- Identifier les positions/préoccupations concernant les commentaires potentiels au PDP WG et la prochaine période de consultation publique sur les rapports attendus en juillet 2020.

Les co-présidents du Sub Pro PDP WG ont noté que le texte de leur document de travail actuel reflète les recommandations finales préliminaires, sur la base des travaux menés par le PDP WG. Les discussions actuelles et ultérieures sont importantes pour donner fin à l'élaboration des recommandations, qui ne sont pas finales, et qui sont toutes soumises à la consultation publique. Le GAC s'attend, comme prévu par les co-présidents du PDP WG, à ce que toutes les recommandations en cours d'élaboration, compte tenu des discussions passées, actuelles et futures, soient soumises à la consultation publique et que ces commentaires soient pleinement considérés.

Points saillants des discussions du Sub Pro PDP WG et des séances plénières du GAC y afférentes :

Génériques fermés

Dans son communiqué de Beijing, le GAC a indiqué que les TLD génériques fermés pourraient être autorisés s'ils servent à un objectif d'intérêt public. Les critères permettant de déterminer si un TLD générique fermé sert un tel objectif d'intérêt public sont toujours soumis à discussion au sein du PDP WG. Après les échanges initiaux, sur la base du communiqué de Beijing, les membres du GAC ont convenu qu'ils devaient mener d'autres travaux pendant la période intersessions en vue d'identifier les critères, les exemples et les cas d'utilisation qui pourraient servir à évaluer l'intérêt public dans le contexte des génériques fermés.

Engagements d'intérêt public (PIC)

Les discussions sur les engagements d'intérêt public (PIC), à la fois volontaires et obligatoires (les PIC obligatoires n'ont pas été inclus dans les recommandations de politique de la GNSO de 2007) ont tendance à confirmer la pratique existante comme politique pour l'avenir. L'un des principaux domaines d'intérêt pour les membres du GAC était l'utilisation malveillante du DNS car les PIC obligatoires ont été utilisés pour mettre en œuvre les avis du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS, et plus précisément en raison des recommandations pertinentes du CCT-RT, qui ont été transmises par le Conseil d'administration à la GNSO, et que le conseil de la GNSO a transmises au Sub Pro PDP WG. Les co-présidents du PDP WG ont indiqué que le texte actuel des recommandations séparerait l'utilisation malveillante du DNS en un processus distinct d'élaboration de politiques ou à d'autres initiatives, ce qui permettrait de traiter la question de façon holistique (c'est-à-dire pas seulement pour la prochaine série). Les membres du GAC ont exprimé leur préoccupation à l'égard de cette approche, soulignant l'importance des recommandations du CCT-RT et la nécessité de les mettre en œuvre à la lumière de l'avis du GAC de Montréal sur cette question.

Alertes précoces du GAC et avis du GAC

Le GAC note que les recommandations actuelles du Sub Pro PDP WG divergent dans une certaine mesure avec les commentaires du GAC sur son rapport initial, puisque, entre autres, ce dernier propose que l'on supprime dans les prochaines éditions du Guide de candidature le texte disant que l'avis consensuel du GAC sur une candidature « *créera une forte présomption pour le Conseil d'administration de l'ICANN que la demande ne devrait pas être approuvée* ». En outre, les membres du GAC ont exprimé la nécessité de poursuivre la discussion sur les recommandations préliminaires du PDP WG concernant la portée des fondements de l'avis du GAC et proposant que « *l'avis du GAC émis après le début de la période de candidature doivent s'appliquer **uniquement à des chaînes individuelles**, en fonction des mérites et des détails des candidatures pour cette chaîne, et non aux groupes ou classes de candidatures* ».

Les discussions du Sub Pro PDP WG sur ce sujet ont noté que, dans l'intention de prendre en compte les préoccupations exprimées par les participants du GAC, un texte alternatif sera rédigé, éventuellement en suggérant que les recommandations soient mises en œuvre sous la forme des

nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN. Le GAC a souligné la nécessité de poursuivre les discussions au sein du GAC et avec le PDP WG.

Soutien au candidat

Dans son commentaire précédent au Sub Pro PDP WG, le GAC a exprimé son soutien à l'expansion et à l'amélioration de la sensibilisation dans les régions faiblement desservies notant que, dans les pays du Sud, cette approche doit être plus globale et mieux ciblée. Les délibérations actuelles du PDP semblent s'aligner sur l'avis du GAC. Il est envisagé que l'USRWG du GAC présente des commentaires supplémentaires au PDP WG sur les recommandations finales préliminaires sur cette question. Le GAC a noté au préalable que l'organisation ICANN devrait identifier quelles sont les régions considérées comme 'faiblement desservies' et 'sous-représentées' et dans quel contexte elles sont définies comme telles. Le GAC a également recommandé qu'une fois que ces régions auront été identifiées, en préparation pour les séries ultérieures, l'organisation ICANN devrait offrir des initiatives régionales de renforcement des capacités ciblées sur le programme de soutien aux candidats pour les candidatures aux nouveaux gTLD à toutes les parties prenantes de la communauté ICANN.

Candidatures communautaires

Ce sujet a été examiné dans les séances du GAC mais n'a pas été abordé en raison des contraintes de temps des séances du Sub Pro PDP WG à l'ICANN67. Le GAC a appuyé les propositions du rapport initial du Sub Pro PDP WG concernant les procédures à suivre pour traiter les candidatures communautaires, conformément aux avis précédents du GAC. En outre, le GAC note que le texte actuel des recommandations finales préliminaires du Sub Pro PDP WG appuie l'avis du GAC selon lequel les évaluateurs devraient également avoir l'expertise nécessaire dans le domaine des communautés et des ressources supplémentaires à leur disposition pour recueillir des informations sur l'évaluation de la priorité communautaire (CPE) d'une candidature et toute opposition à cette candidature. Il a en outre été noté que les recommandations finales préliminaires comprennent des mesures visant à améliorer la transparence et la prévisibilité, en accord avec les préoccupations exprimées par le GAC concernant la nécessité d'une plus grande cohérence dans le processus de la CPE, et la mise en place d'un mécanisme de recours pour le programme des nouveaux gTLD. Le GAC note qu'il faut envisager de fournir un soutien aux candidatures communautaires à but non lucratif.

Prochaines étapes du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Les dirigeants du GAC et ses membres chargés des « thèmes spécifiques » actuels mèneront des travaux pendant la période intersessions sur les sujets d'actualité identifiés dans la fiche de suivi du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. L'objectif est de coordonner les contributions consensuelles du GAC au Sub Pro PDP WG, de se préparer pour la prochaine réunion ICANN68 et, enfin, de coordonner les opinions du GAC pour la consultation publique sur le rapport final du PDP WG prévue pour juillet 2020.

Les membres du GAC intéressés sont encouragés à aborder les thèmes spécifiques du GAC afin de co-diriger et/ou contribuer activement à l'une des questions clés des procédures ultérieures.

3. Service d'annuaire de données d'enregistrement de noms de domaine et protection des données

Le GAC se félicite des progrès réalisés dans le processus accéléré d'élaboration des politiques (EPDP) sur les données d'enregistrement des gTLD et, en particulier, de la publication du rapport initial de l'étape 2 pour consultation publique. Dans le présent rapport, plusieurs recommandations de politiques sont proposées, y compris la présentation d'un modèle pour un système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD). Le GAC examinera soigneusement ces recommandations et présentera ses commentaires en conséquence. En outre, le GAC note l'interaction entre l'Autorité de protection des données belge et l'organisation ICANN en ce qui concerne la possibilité de développer un modèle centralisé conforme au RGPD et l'encouragement à poursuivre les efforts visant à développer un système d'accès complet. Le GAC note également que, selon l'APD belge, le RGPD n'interdirait pas l'automatisation de diverses fonctions dans un modèle d'accès.

Dans son communiqué de Montréal, le GAC a indiqué, entre autres, que l'ICANN devrait mettre à disposition un formulaire de demande normalisé pour l'accès à l'information non publique. En réponse, le Conseil d'administration de l'ICANN a noté qu'il ne pouvait pas obliger les parties contractantes à utiliser un formulaire standard, mais qu'il pouvait « collaborer » avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement pour élaborer et mettre à disposition un tel formulaire. Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil a reconnu que cette collaboration n'avait pas eu lieu. Le GAC souligne que les recommandations de l'étape 2 de l'EPDP contiennent déjà un accord de consensus sur les critères et le contenu des demandes d'accès aux données d'enregistrement non publiques (voir la recommandation préliminaire 3). Le GAC note également le travail récent du Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement visant à élaborer un document qui représente les exigences minimales pour que les bureaux d'enregistrement répondent aux demandes de divulgation de données pour les données d'enregistrement.

Le GAC souligne que la création d'un formulaire normalisé est le moyen le plus efficace d'assurer un accès cohérent aux données non publiques pour les parties ayant un intérêt légitime. Un accès raisonnable à ces informations est essentiel pour permettre aux autorités publiques et aux autres entités concernées de servir à des objectifs tels que l'application de la loi, la cybersécurité, la protection des consommateurs ou la protection de la propriété intellectuelle. Cet accès reste une priorité pour le GAC, en particulier dans cette période intermédiaire avant la mise en œuvre d'un système final – une période qui peut prendre plusieurs années. Le GAC souligne qu'il semble déjà y avoir un large consensus sur ce que les demandeurs d'information devraient fournir. Par conséquent, le GAC encourage fortement les parties contractantes à faire tout leur possible pour assurer la création et l'adoption d'un formulaire normalisé pour tous les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre, sur la base de la recommandation 3 de l'étape 2 du PDP et du travail du Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement, qui sera utilisé par ceux qui demandent l'accès à des données d'enregistrement de noms de domaine non publiques. Dans ce processus, il est recommandé que le GAC soit consulté.

V. Prochaine réunion

Il est prévu que le GAC se réunisse au cours de l'ICANN68 à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 22 au 25 juin 2020.